

7 - LANGUES VIVANTES

7.1. - Épreuves orales

7.1.A - ANGLAIS

I) REMARQUES GENERALES

Même si elles semblent être connues de la majorité des candidats, il ne paraît pas inutile de rappeler les modalités pratiques de l'épreuve orale d'anglais et le contenu de ce qui est essentiellement un **exercice de communication orale**.

Chaque candidat dispose d'un temps de **préparation de vingt minutes** au cours duquel il lui est demandé d'analyser un article extrait de la presse de langue anglaise publié pendant l'année scolaire en cours.

Les articles de presse proposés au candidat ne sont en aucun cas spécialisés. Ils peuvent aborder, entre autres, des sujets de politique, d'économie, d'éthique et de société.

L'épreuve orale, d'une durée de **vingt minutes**, comprend **trois parties distinctes** :

- un **compte-rendu structuré (ou synthèse)**, occupant environ un tiers du temps de l'épreuve, permettant au candidat d'identifier la problématique de l'article, de dégager et de mettre en perspective les informations essentielles du texte.

- Un **commentaire**, portant sur deux ou trois points tirés directement du texte, permettant au candidat de montrer sa capacité à porter un regard critique sur la question.

- Un **entretien** qui permettra à l'examineur d'apprécier les capacités de compréhension et d'expression spontanée du candidat.

II) REMARQUES PARTICULIERES

Les considérations ci-dessous ont pour but de recenser, de façon non exhaustive, les principales difficultés rencontrées et d'attirer l'attention des futurs candidats sur les particularités de chacune des composantes de l'épreuve orale d'anglais.

II.1 - Le compte-rendu structuré (ou synthèse)

- Il est essentiel pour le candidat de savoir situer les sources de l'article. S'agit-il d'un organe de presse britannique ou américain ? Quel est son lectorat et sa tendance politique ?
- Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés pour cerner le "statut" de l'article. S'agit-il d'un reportage de type informatif, relativement impersonnel, ou bien d'un éditorial cherchant à imposer un point de vue et par conséquent argumenté et plus personnel ?
- S'étendre sur le nom du ou des auteurs de l'article est, dans la plupart des cas, parfaitement inutile mais un point de vue sur la peine de mort aux Etats-Unis écrit par l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Paris prend une signification particulière.
- S'obstiner à parler du "journaliste" n'est pas toujours très heureux. S'il s'agit d'un "éditorial", on parlera plutôt du *columnist*. Si, dans cette dernière hypothèse, le mot *author* est un peu fort car ce n'est tout de même pas de la "littérature", le terme *author* est totalement injustifié dans le cas d'un reportage de caractère informatif.
- Les fautes de prononciation sur *author* (accentuation sur la seconde syllabe, « th » prononcé « t », et/ou diphtongaison de la première syllabe) n'arrangent rien.
- De même, s'étendre sur la date de l'article, pour dire qu'il s'agit d'un article « récent », est d'un intérêt très limité sauf si les repères chronologiques permettent une véritable mise en perspective et d'en tirer des conclusions propres à éclairer la problématique de l'article.

- Trop de candidats commencent mécaniquement leur intervention par la sempiternelle antienne « *this is an article extracted from...dated...* ». Beaucoup d'entre eux révèlent ainsi, dès la première phrase, qu'ils sont incapables de dire une date en anglais et, aussi, qu'ils ne savent pas prononcer les titres des organes de presse les plus connus.
- Rendre compte des articles comme étant divisés en trois parties du point de vue de leur contenu est totalement artificiel et, dans la plupart des cas, totalement faux.
- Multiplier les citations extraites de l'article aboutit trop souvent à un « patchwork » laborieux et insipide. De même, l'utilisation d'un lexique non maîtrisé, emprunté à l'article, peut exposer le candidat à une demande d'explication dont il aurait pu facilement faire l'économie.
- Trop de compte-rendus sont structurés de façon linéaire par un recours abusif à des formules du style « *the journalist says/the journalist explains...* ». Un bon compte-rendu structuré fait appel à de véritables connecteurs qui permettent de mettre en évidence la cohérence interne de l'article et d'en faciliter la compréhension par l'examinateur.
- En ce qui concerne la gestion du temps, le candidat doit trouver un juste milieu entre un compte-rendu dramatiquement court n'excédant pas les deux minutes et une interminable accumulation de détails laissant la portion congrue au commentaire et à l'entretien.
- Rappelons que le compte-rendu structuré et le commentaire sont deux parties distinctes de l'épreuve orale et qu'elles ne doivent pas se superposer.
- Le passage au commentaire doit être annoncé par une phrase de transition simple mais efficace.

II.2 - Le commentaire

- Annoncer la structure du commentaire, après la phrase de transition, permet au candidat de s'assurer que son message sera perçu par l'examinateur et de baliser son itinéraire du spécifique au général.
- Même si le commentaire peut être perçu comme un exercice très libre, il existe cependant des limites raisonnables au delà desquelles trop de candidats tombent dans le « hors sujet ».
- Il n'est pas admissible que, à propos d'un texte sur la peine de mort aux Etats-Unis, un candidat parle essentiellement de la peine de mort ou qu'un autre, à propos d'un article sur l'âge de la retraite, ne parle que du clonage.
- Les candidats doivent, pour certains, perdre la fâcheuse habitude de plaquer, à tort et à travers, des morceaux de cours mal assimilés.
- Le commentaire doit être centré sur le contenu de l'article et s'articuler sur deux ou trois points essentiels dont le candidat s'attachera à examiner, en faisant preuve de sens critique, les différentes implications.
- Le candidat s'abstiendra d'adopter une attitude moralisatrice qui apparaît dans trop de commentaires. Trop de phrases sont du type « *we should be careful about...* », « *we must not...* », « *we ought to...* », d'autant plus que le « we » ne correspond à aucune réalité dans le propos.
- Le jury apprécie toujours un commentaire bien structuré, dans lequel la problématique spécifique à l'article est analysée et discutée, et débouchant, éventuellement, sur une perspective plus large.

II.3 - L'entretien

- L'entretien qui suit le commentaire permet à l'examinateur de demander au candidat de préciser, le cas échéant, un certain nombre de points ou d'attirer son attention sur des aspects de l'article qui n'auraient pas été immédiatement identifiés.
- L'entretien offre au candidat la possibilité de mettre en évidence sa familiarité avec certains aspects de la civilisation du pays concerné par l'article (géographie, institutions, actualité politique, etc...) et de mieux le contextualiser.
- L'entretien est aussi l'occasion pour l'examinateur d'apprécier les capacités de compréhension et d'expression spontanée du candidat car beaucoup trop de candidats rédigent de longues notes et ont trop souvent tendance à commencer par lire leur préparation « in extenso », ce qui aboutit inévitablement à une influence néfaste de l'écrit sur une expression censée être spontanée.

III) CONSEILS AUX CANDIDATS

- **La correction de la langue est essentielle.** Malheureusement, les fautes de grammaire restent classiques et sont toujours d'actualité.
- On citera, en vrac, les confusions singulier/pluriel, l'omission des marques grammaticales (-ed/-s) du pluriel/-s de la troisième personne du singulier au présent/les calques sur les structures impersonnelles du français du type « it exists... »/l'ignorance des verbes irréguliers les plus répandus/les confusions portant sur les pronoms personnels et les adjectifs possessifs.
- Des points-clés comme l'invariabilité de l'adjectif, les différences entre le prétérit et le *present perfect*, entre les formes "simple" et "progressive", entre *who*, *whose* et *which* et l'existence des innombrables doivent faire l'objet d'une meilleure vigilance.
- Les modaux sont souvent mal maîtrisés (les valeurs de « *should* » et « *would* », notamment, sont souvent assez floues).
- A signaler encore l'abus de *there is/are* (pas toujours correctement accordés au sujet qui, comme chacun devrait le savoir, n'est pas *there* mais suit...).
- **Un lexique approprié et varié est primordial.** Trop de candidats se contentent d'un vocabulaire étique dans lequel « *big* », « *important* » et « *problem* » sont sur-utilisés.
- Des mots français apparaissent tels quels ou sont vaguement anglicisés pour aboutir à des « *volunté* » (?!?) ou « *concurrency* » (?!?) d'un effet désastreux.
- Des confusions élémentaires persistent. Trop de candidats ne font pas la différence entre « *scientific* » et « *scientist* », « *experience* » et « *experiment* », « *impeach* » et « *prevent* », « *advice* » et « *advise* », « *deception* » et « *disappointment* », « *success* » et « *succeed* », ou « *learn* » et « *teach* ».
- Que penser des quelques candidats qui vont jusqu'à demander, en toute candeur, la traduction en anglais des éléments lexicaux qui leur font défaut ?
- A contrario, il convient de souligner que beaucoup de candidats font un effort d'acquisition lexicale apprécié et récompensé par le jury.
- **La qualité de la langue parlée (phonétique, accentuation, intonation, articulation, rythme, débit) ne doit pas être négligée.**
- La précipitation du débit, contrairement à ce que pourraient croire certains candidats, ne parviendra jamais à masquer les indigences syntaxiques et lexicales.
- La phonologie est, dans la très grande majorité des cas, très francisée. La prononciation du « th » est, la plupart du temps, française.
- Sans que cette liste soit exhaustive, il faut rappeler que *law* ne rime pas avec *low*, ni *low* avec *allow* ; que *foreign* ne rime pas davantage avec *rain*, ni *says* avec *pays*, ni *said* avec *aid*... La triptongue de *power* pose toujours autant de problèmes, de même que *country*, dont la première syllabe (accentuée) n'est pas une diphtongue. Si *liberty* ou *visitors* sont très souvent diphtongués par les candidats, *crisis* ne l'est pas toujours. Le verbe *develop* (et ses dérivés), avec une accentuation sur la deuxième syllabe est un autre défi permanent pour nombre de candidats. Que le *a* soit généralement prononcé *o* : après un *w* en anglais (comme dans *water*, ou *war*) semble être encore un obstacle trop souvent insurmontable.

IV) CONCLUSION

Comme les années précédentes, le jury ne peut qu'inciter les candidats, **qu'ils soient inscrits en langue obligatoire ou en langue facultative**, à préparer méthodiquement et scrupuleusement l'épreuve orale d'anglais du concours commun.

En plus d'une participation encore plus active aux interrogations régulières durant les années de classe préparatoires, cette préparation passe par une fréquentation constante de la presse de langue anglaise et la connaissance de l'actualité sociale, économique et politique des pays concernés, par un travail phonologique sérieux, accompagné de CD ou de cassettes diverses disponibles dans le commerce, par une révision systématique d'un vocabulaire dit « fondamental » agrémenté d'un vocabulaire plus spécifique ainsi que par une vérification systématique des bases de la grammaire anglaise et leur verrouillage.

C'est à ce prix qu'il sera possible à ceux qui auront librement consenti cet effort de dépasser les limites d'une syntaxe sans risque et d'un lexique restreint, et de se distinguer d'une masse de candidats moyens ou médiocres par une prestation autonome, utilisant un anglais de qualité, riche en tournures idiomatiques et en connaissances lexicales. Ils sauront capter l'attention de l'examineur en structurant leur intervention, en hiérarchisant leurs arguments et en faisant preuve d'esprit critique. La prestation de ces candidats sera évaluée à la mesure de leurs mérites et du travail fourni.